

Procès-verbal

Le vendredi 05 décembre 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 01 décembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Michel PITTON-TERRIEN.

Secrétaire de la séance : Françoise DELOL

Présents : Françoise DELOL, Bernard LEMONNIER, Jocelyne LEBLOND, Michel PITTON-TERRIEN, Jacky PLONQUET, Ghislaine FOUCAULT, Pascal ANGOT

Représentés : Stéphane COUQUES représenté par Ghislaine FOUCAULT, Danielly LITUBA représentée par Jocelyne LEBLOND, Nicolas BIEDER représenté par Pascal ANGOT

Absents et excusés : Olivier CASSIDE, Franck LEMONNIER, François DREMONT

Ordre du jour :

- Approbation du dernier CM du 24 octobre 2025
- Autorisation de prendre en charge les dépenses d'Investissement à hauteur de 25 %
- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables
- Dissolution de l'Association "La Boule Pavanaise"
- Frais de scolarité de Charly-Sur-Marne
- Virements de crédits / Décisions Modificatives

A présenter au Conseil Municipal

- Délibérations de la Communauté de Communes de Charly-Sur-Marne

Nous remercions Monsieur Jacky PLONQUET pour sa participation active à l'accrochage des décorations de Noël.

Délibérations du conseil :

Autorisation des dépenses d'Investissement dans la limite de 25% (N° DE_2025_53)

Dans la mesure où il est nécessaire de procéder au mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 de la M57,

Monsieur Le Président de séance, demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation pour l'année 2026 du mandatement des dépenses d'investissements engagées en 2025 et ce dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2025.

Montants des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 6 "remboursement d'emprunts" = **342 649,17 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **85 662,29 € soit 25% de 342 649,17 €**

CHAPITRES OPERATIONS	Crédit ouvert en 2025	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante M57
21	342 649,17 €	342 649,17 €/4 = 85 662,29€

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité des présents, l'autorisation pour 2026 du mandatement des dépenses d'investissement engagées en 2025 dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2025.

Délibération : adoptée

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables (N° DE_2025_54)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Finances Publiques,

Considérant la demande du SGC de Château-Thierry, d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables,
Considérant les motifs d'irrécouvrabilité, devenus irrécouvrables du fait de l'insolvabilité ou de la disparition de certains débiteurs.

Monsieur le Président de séance, expose la demande d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables, pour un montant de 1 247,84 € (n°7734290131).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ARTICLE 1 : ACCEPTE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 1 247,84 €.

ARTICLE 2 : INDIQUE que ces sommes seront imputées sur le budget de l'année en cours à l'article 654.

Délibération : adoptée

Dissolution de l'Association La Boule Pavanaise (N° DE_2025_55)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques, notamment l'article L.1121-4,

Vu la délibération n°2020_38 du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 autorisant M. Le Maire à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant le souhait de l'Association "La Boule Pavanaise" d'effectuer un don d'un montant de 243,85 € à la Commune de Pavant, suite à la dissolution de l'Association.

Considérant la volonté de la Commune de Pavant d'accepter ce don.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : ACCEPTE le don de 243,85 € qui n'est grevé d'aucune charge ou condition présente et à venir.

ARTICLE 2 : AUTORISE l'encaissement des fonds

ARTICLE 3 : DIT que la recette correspondante sera versée sur le budget de l'année en cours.

Délibération : adoptée

Remboursement des frais de scolarité Classe Petite Section (N° DE_2025_56)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le courrier de la Commune de Charly-sur-Marne, reçu à Pavant le 16 octobre 2025 et relatif aux frais de scolarité 2024-2025 pour l'accueil des enfants en classe de Petite Section

Considérant les montants et les justificatifs liés

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : S'OPPOSE au versement de la somme demandée, considérant qu'elle est excessive.

ARTICLE 2 : CONFIE à Monsieur le Maire la charge de demander à la mairie de Charly-sur-Marne de revoir le montant de la participation aux frais de scolarité demandés à la commune de Pavant et l'AUTORISE à travailler de concert avec la mairie de Charly-sur-Marne.

Délibération : adoptée

2025-30

Virement de crédit n°6 Curages du réseau (N° DE_2025_57)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable,

Considérant que nous sommes dans le négatif de - 1703,40 € (suite facture travaux Rue du Gué)
Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit - M57 pour pouvoir régler la facture de curage du réseau qui s'élève à 1687,20 €

Le Président de séance rend compte de la décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal :

- 3390,60 € Chapitre N°21 Article 2157 Matériel et outillage technique
+ 3390,60 € Chapitre N°21 Article 2151 Réseau de voirie

Délibération : adoptée

Décision Modificative n°7 Achat de panneaux (N° DE_2025_58)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative - M57 pour pouvoir régler la facture des panneaux d'interdiction

Le Président de séance rend compte de la décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Chap 011 - art 626 "Frais postaux et frais de télécommunication" : - 537,50 €
Chap 023 : "transfert vers la section d'investissement" : + 537,50 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :

Art 2152 " Installations de voirie" : + 537,50 €

Recettes d'investissement :

Chap 021 : "transfert de la section de fonctionnement" : + 537,50€

Délibération : adoptée

Décision Modificative n°8 Achats bancs et tableau (N° DE_2025_59)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer une Décision modificative - M57 pour pouvoir régler la facture du complément des bancs de 1006,80 €
Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative - M57 pour régler la facture du tableau blanc magnétique de 116,65 €

Le Président de séance rend compte de la décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Chap 011 - art 626 "Frais postaux et frais de télécommunication" : - 1 123,45 €
Chap 023 : "transfert vers la section d'investissement" : + 1 123,45 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :

Art 2184 " Matériel du bureau et mobilier" : + 1 123,45 €

Recettes d'investissement :

Chap 021 : "transfert de la section de fonctionnement" : + 1 123,45 €

Délibération : adoptée

Décision Modificative n°9 Ecran (N° DE_2025_60)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative - M57 pour pouvoir régler la facture du serveur

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative- M57 pour pouvoir régler la facture de l'écran

Le Président de séance rend compte de la décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Chap 011 - art 626 " Frais postaux et frais de télécommunication : - 1 181,86 €

Chap 023 : "transfert vers la section d'investissement" : + 1 181,86€

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :

Art 2183 "Matériel informatique" : + 1 181,86 €

Recettes d'investissement :

Chap 021 : "transfert de la section de fonctionnement" : + 1 181,86 €

Délibération : adoptée

Questions diverses :

♦ Madame Jocelyne LEBLOND informe d'une demande d'un habitant de Pavant visant à mettre en place un distributeur de pizzas.

➔ Une demande d'information sera réalisée auprès du fournisseur et ensuite un sondage aura lieu auprès des habitants.

♦ Monsieur Jacky PLONQUET signale la présence de nombreux excréments de chiens et de chats sur les parkings du village, dans le chemin de l'école, etc. Monsieur Michel PITTON-TERRIEN souligne qu'il faudrait remettre des distributeurs de canisacs.

➔ Des devis vont être demandés.

♦ Monsieur Jacky PLONQUET demande si la commune va se doter d'une station de recharge pour voitures électriques.

➔ Un devis va être demandé à l'USEDA.

♦ Monsieur Jacky PLONQUET indique qu'il serait nécessaire que chaque agent du service technique dispose d'une paire de chaussures de sécurité d'avance.

♦Monsieur Jacky PLONQUET signale qu'il faut prévoir un budget pour l'entretien des guirlandes de Noël extérieures.

♦ Monsieur Jacky PLONQUET signale qu'un chat circule dans la cantine.

➔ Un courrier va être envoyé au propriétaire.

♦ Monsieur Jacky PLONQUET signale que le système de gestion des clés de la salle polyvalente du Clos des Forges est à revoir. Monsieur Bernard LEMONNIER indique qu'il faudrait également vérifier la puissance du four.

♦ Monsieur Jacky PLONQUET informe qu'il faudrait faire vérifier le « chien-assis » qui soutient la pendule de la mairie (présence de fissures).

➔ Des devis seront demandés.

♦ Monsieur Michel PITTON-TERRIEN informe que la commune a obtenu une subvention DETR de 40 % pour la reprise de concessions au cimetière, soit 2 500 €.

♦ Monsieur Michel PITTON-TERRIEN indique que la conférence sur la réfection du tableau de l'église a rencontré un grand succès. Une autre équipe d'étudiants reviendra début juin pour de nouveaux travaux dans l'église.

♦ Monsieur Michel PITTON-TERRIEN rappelle que les colis des personnes âgées de 70ans et plus seront distribués le mardi 16 décembre après-midi pour ceux qui n'ont pas pu venir les récupérer le jour du spectacle.

♦ Monsieur Michel PITTON-TERRIEN fait part d'un projet d'installation d'une supérette.

♦ Monsieur Jacky PLONQUET rappelle la nécessité de lutter contre les frelons asiatiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Vu par nous, Michel PITTON-TERRIEN, le 09 décembre 2025 pour être affiché sur le site internet de la commune de Pavant ainsi que sur la porte de la Mairie.

Michel PITTON-TERRIEN
Président de séance



Françoise DELOL
Secrétaire de séance

